



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 27 Novembre 2013

**Service départemental
de la communication
interministérielle**

COMMUNIQUE PRESSE

Sécurité routière :
Mise en service de l'équipement de contrôle automatisé de la vitesse moyenne appelé
« radar tronçon » sur l'autoroute A 89

Le 2 décembre 2013 un équipement de contrôle automatisé de la vitesse moyenne, dit « radar tronçon » sera mis en service sur l'autoroute A89 (communes de Notre de Sanilhac et St Laurent sur Manoire).

Il est situé, sur une zone de 5 km 560, dans le sens de circulation Bordeaux- Brive entre les échangeurs 15 et 16.

Il est implanté sur une zone à 110 km/h et sera précédé par un panneau de signalisation.

Son fonctionnement :

- Les clichés sont relevés par 2 caméras vidéo associées à une lecture automatique de plaques placées en entrée et en sortie de la section contrôlée.
- Au point de sortie, une unité de traitement calcule pour chaque véhicule, la vitesse moyenne pratiquée sur le secteur.
- En cas d'infraction, les données sont transférées pour traitement au centre national de Rennes qui envoie, si nécessaire, les contraventions par courrier.

Ainsi, le département comptera 22 radars fixes et 5 radars feux rouges qui participent activement à la lutte contre l'insécurité routière en permettant d'abaisser la vitesse, facteur aggravant de tous les accidents.

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr